

**Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IDI**  
(Eurolist)

1 - Par courriers du 20 février 2008, la société Foncière, Financière et de Participations, FFP (1) (75, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse :

- le 3 juillet 2007, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, le seuil de 5% des droits de vote de la société IDI et détenir, à cette date, 307 756 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société (2) ;

- le 31 janvier 2008, par suite d'une modification du nombre d'actions et de droits de vote de la société IDI, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir 726 146 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 10,06% du capital et 10,05% des droits de vote de cette société (3).

2 - Par courrier du 20 février 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

" FFP a franchi le seuil de 10% des droits de vote passivement en raison d'une annulation d'actions déclarée par la société le 6 février 2008. FFP agit seul, n'entend pas acquérir le contrôle de la société, envisage de poursuivre ses achats et ne demande pas de siège supplémentaire au conseil de surveillance de la société dans lequel elle a déjà un siège."

---

(1) Contrôlée par les Etablissement Peugeot Frères.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 6 111 549 actions représentant 6 119 867 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 7 221 545 actions représentant 7 228 914 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.